

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Fin de l'épisode de pollution atmosphérique dans l'Ain**

Bourg-en-Bresse, le 14 janvier 2024

Une nette amélioration des conditions atmosphériques a été observée aujourd'hui dans le département de l'Ain avec l'arrivée sur notre région d'une perturbation faiblement active. De plus, les apports de particules en provenance des régions limitrophes diminuent également. Ces conditions permettent une diminution des concentrations de particules qui vont rester inférieures au seuil d'information et de recommandations dès aujourd'hui.

Les mesures prises par la préfète pour faire face à la pollution atmosphérique sur le bassin d'air Ouest Ain sont levées à compter de ce dimanche 14 janvier 2024, 16h.

Consultez l'arrêté préfectoral sur [le site internet des services de l'État](#)

**Pour plus d'informations :**

[www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

**Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : [pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

45 avenue Alsace-Lorraine  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

   @Prefet01

[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)